



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 juillet 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

- 12.01** Autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine. (1259001005)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser le renouvellement du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Appel d'offres numéro 300-302A - RELLOCON INC. – 547 387,50 \$ (contrat : 517 387,50 \$ + contingences : 30 000,00 \$), plus la variation du pourcentage de l'IPC. (1258664002)
- 20.02** Octroi de contrat - Construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies - Appel d'offres numéro 201-197 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 2 587 815,25 \$ (contrat : 2 261 650,23 \$ + contingences : 226 165,02 \$ + incidences : 100 000,00 \$). (1253693007)
- 20.03** Octroi de contrat - Construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025) - Appel d'offres numéro 102-196 - MONTRÉAL SCELLANT INC. – 439 649,48 \$ (contrat : 341 374,57 \$ + contingences : 68 274,91 \$ + incidences : 30 000,00 \$). (1256609005)
- 20.04** Octroi de contrat - Aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau - Appel d'offres numéro 201-200 - PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) – 319 435,90 \$ (contrat : 290 396,27 \$ + contingences : 29 039,63 \$). (1253693008)
- 20.05** Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 25-20967 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 155 493,25 \$ (contrat : 141 357,50 \$ + contingences : 14 135,75 \$). (1253693004)
- 20.06** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2025. (1250095001)
- 20.07** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025). (1250391006)
- 20.08** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. (1258717009)

- 20.09** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025. (1258717008)
- 20.10** Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland - Appel d'offres numéro SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. – 26 000,00 \$. (1259698001)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2025. (1258680003)
- 30.03** Autoriser l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2024 au montant de 1 051 700 \$. (1253574004)
- 30.04** Report des dépenses du programme décennal en immobilisations (PDI) 2024 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 5 601 000 \$ provenant du surplus PDI 2024 et transférée en budget PDI additionnel en 2025 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus. (1253574005)
- 30.05** Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 31 mai 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 comparé avec celui du 31 mai 2024. (1253574006)
- 30.06** Permission numéro 1402-024/409962 d'Hydro-Québec - Aménagement de nouveaux jardins communautaires situés dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean-Rivard. (1253693009)

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement. (1253022004)
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement. (1253022007)
- 40.03** Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai de 6 mois afin de permettre à l'arrondissement de Saint-Léonard d'adopter ses règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. (1254871005)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025. (1253385006)

MOT DU MAIRE

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1259001005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités de la mesure d'aide financière.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités de la mesure d'aide financière s'appliquant.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:42

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1259001005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite faire une demande d'aide financière pour le projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

Afin de bénéficier de cette mesure d'aide financière, l'arrondissement doit déposer au Secrétariat à la région métropolitaine les documents suivants relatifs à un projet répondant aux objectifs de la mesure et aux types de projets recherchés :

- un document de présentation comprenant le nom du demandeur, le titre du projet, un résumé du projet, le montant demandé, les dates de début et de fin du projet et une liste de partenaires qui appuient le projet;
- le plan de réalisation du projet (étapes et échéancier détaillés);
- le budget du projet (précisant tous les revenus confirmés).

L'arrondissement a pris connaissance des caractéristiques et exigences relatives aux projets recherchés et s'engage à respecter toutes les modalités de cet appel à projets qui lui incombent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0141 en date du 2 juin 2025 (1259001001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière maximale de 120 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le projet de verdissement des aires de stationnement privées de vingt cases et plus, situées dans les secteurs prioritaires à verdir de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Le projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement » s'inscrit dans le cadre de l'initiative plus large portée par l'arrondissement en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) visant à verdir les aires de stationnement de vingt cases et plus situées dans les secteurs prioritaires à verdir et pour lequel,

l'arrondissement a octroyé une contribution financière maximale de 120 000 \$ à la SOVERDI jusqu'au 31 décembre 2026. Cette initiative d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques vise à accélérer le verdissement des grandes aires de stationnement sur le domaine privé. Cela considérant d'une part, le faible indice de canopée du territoire (12,92 % en 2019), le plus bas parmi les arrondissements de Montréal. D'autre part, le fait que le secteur industriel occupe 17 % du territoire et contient 2 % de la canopée et que le domaine public de l'arrondissement couvre 29 % du territoire et contient 47 % de la canopée. Ainsi, pour verdier le territoire de Saint-Léonard, l'implication des propriétaires fonciers est essentielle.

Si la demande de soutien financier pour le projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement » est acceptée, la subvention servira au projet de verdissement des aires de stationnement privées de vingt cases et plus, situées dans les secteurs prioritaires à verdier, le tout en collaboration avec la SOVERDI.

Il est donc recommandé d'autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine et de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

JUSTIFICATION

Considérant que l'arrondissement s'est doté des deux leviers ci-dessous pour augmenter le verdissement des aires de stationnements privés :

- l'entrée en vigueur en mars 2025 du *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des amendes pour l'abattage d'un arbre; b) réviser les normes s'appliquant au stationnement; c) réviser les normes s'appliquant à l'aménagement et au verdissement des terrains; d) régir les services de garde en milieu familial en conformité avec la loi; e) modifier la date d'installation des abris saisonniers; f) modifier les normes relatives à une clôture de sécurité entourant une piscine; g) modifier les normes relatives à une enseigne sur vitrage; h) retirer toutes les dispositions relatives à une demande de P.I.I.A.; i) insérer des normes de contingentement pour la classe d'usages CC dans le territoire du PPU Jean-Talon Est; j) modifier les dispositions relatives aux droits acquis lors d'un changement d'usage et d'un agrandissement; k) ajouter, réviser et supprimer des définitions au chapitre 12 portant sur la terminologie; l) remplacer les grilles des usages et normes C-1690, H-0250, I-0040 et I-0060; m) abroger la cédule « J » portant sur les catégories de terrain dans le territoire du PPU Jean-Talon Est; n) ajouter les cédules « K », « L » et « M »; o) abroger et modifier certains articles du Règlement concernant la protection et la conservation des arbres (1915) (1886-369). Ce dernier, visait, entre autres, à réviser les normes s'appliquant au stationnement, à l'aménagement et au verdissement des terrains pour les aires de stationnement de vingt cases et plus sur l'ensemble du territoire;*
- l'octroi d'une aide financière maximale de 120 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le projet de verdissement des aires de stationnement privées de vingt cases et plus, situées dans les secteurs prioritaires à verdier de l'arrondissement.

Il est recommandé de demander cette aide financière afin de financer une partie du projet de verdissement des aires de stationnement privées de vingt cases et plus, situées dans les secteurs prioritaires à verdier.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :

Objectif : Améliorer la résilience du territoire et des bâtiments municipaux face aux aléas climatiques

Stratégie 17 : Se doter d'une planification et de structures budgétaire et réglementaire en matière de transition écologique

Action 47 : Adapter le cadre réglementaire en matière d'urbanisme aux principes de la transition écologique et en assurer son application

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 4 du plan : Revitaliser et dynamiser les zones économiques actuelles :

Objectif : Développer des partenariats structurants avec les leaders économiques du territoire

Stratégie 30 : Impliquer les leaders économiques au sein de l'ensemble des démarches visant la consolidation des zones économiques

Action 72 : Favoriser la concertation et l'implication des partenaires économiques dans la mise en oeuvre de divers projets (ex. : revitalisation du secteur industriel, économie circulaire, verdissement des stationnements privés, projet de mobilité, etc.)

Lors de la rencontre du 9 juin 2025, les membres de la Commission permanente du climat, de l'environnement et de la qualité du milieu ont recommandé de finaliser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans le cadre de la mesure S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, correspond à un maximum de 33 % du coût du projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Julie DEVOST, Saint-Léonard

Lecture :

Julie DEVOST, 26 juin 2025
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 25 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odile CRAIG
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-16

Karina CHAOU
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)



Dossier # : 1258664002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Appel d'offres numéro 300-302A - RELLOCON INC. - 547 387,50 \$ (contrat : 517 387,50 \$ + contingences : 30 000,00 \$), plus la variation du pourcentage de l'IPC.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec RELLOCON INC. pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-302A, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, au montant maximal de 517 387,50 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'autoriser une dépense maximale de 547 387,50 \$, soit le prix du contrat 517 387,50 \$, augmenté de 30 000,00 \$, à titre de budget de contingences, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:36

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1258664002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Appel d'offres numéro 300-302A - RELLOCON INC. - 547 387,50 \$ (contrat : 517 387,50 \$ + contingences : 30 000,00 \$), plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé le 23 octobre 2024 à RELLOCON INC. pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-302A, pour la période du début novembre 2024 au 31 octobre 2025 (montage et démontage). Ce contrat prévoit la possibilité d'un seul renouvellement d'une durée d'un an (montage et démontage). Les articles 8 et 9 du cahier des clauses administratives spéciales de ce contrat encadrent le renouvellement de celui-ci.

Il est recommandé de se prévaloir de ces clauses afin de renouveler ce contrat pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026, le tout, sans modification aux conditions du contrat initial, à l'exception du montant qui doit être majoré du pourcentage de l'IPC, c'est-à-dire selon la moyenne annuelle de la variation du pourcentage de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, établi par Statistique Canada, pour l'année qui précède la révision du contrat.

Il s'agit du seul renouvellement possible pour ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0229 en date du 23 octobre 2024 (1248500005) – Octroi de contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Appel d'offres numéro 300-302A - RELLOCON INC. - 547 387,50 \$ (contrat : 517 387,50 \$ + contingences : 30 000,00 \$).

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser le renouvellement du contrat avec RELLOCON INC. pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-302A, pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

JUSTIFICATION

RELLOCON INC. a confirmé, par écrit, son accord pour renouveler le contrat pour une année, soit du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026, lequel est en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

Lors de la rencontre du 10 juin 2025, les membres de la Commission permanente de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports se sont prononcés en faveur du renouvellement du contrat pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant pour le montage et démontage de la structure gonflable, pour la saison 2025-2026, s'élèvera à 547 387,50 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC qui ne sera connue qu'à la fin du mois de novembre, représentant un montant de 517 387,50 \$, le prix de la soumission incluant l'augmentation de l'IPC de 2025, augmenté de 30 000,00 \$, à titre de budget de contingences, et sera assumé, par affectation de surplus.

Il est à noter que la répartition financière indiquée entre les années est à titre indicatif et qu'elle pourrait varier selon les opérations réelles, sans toutefois dépasser le montant total prévu.

Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments

Pour 2025, la dépense pour le montage est estimée à 347 224,50 \$, incluant 22 995,00 \$ à titre de budget de contingences, plus la variation du pourcentage de l'IPC. Le montant doit être imputé de la façon suivante :

Affectation de surplus

Concordance Simon - Contrat

CRÉDIT CONTRAT

296 064,75 \$ 324 229,50 \$

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2432	0012000	305143	07167	54506	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Concordance SIMON - Contingences

CRÉDIT CONTRAT

20 997,50 \$ 22 995,00 \$

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2432	0012000	305143	07167	54506	000000	0000	000000	070008	00000	00000

La dépense maximale de 547 387,50 \$ représente un montant de 517 387,50 \$, le prix de la soumission, augmenté de 30 000,00 \$, à titre de budget de contingences, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

La ventilation du montant de la dépense maximale pour les années 2025 et 2026 est la suivante :

- Pour 2025 : 347 224,50 \$ (contrat : 324 229,50 \$ + contingences : 22 995,00 \$);
- Pour 2026 : 200 163,00 \$ (contrat: 193 158,00 \$ + contingences: 7 005,00 \$).

À noter que la répartition de la dépense entre les années est à titre indicatif et qu'elle pourrait varier selon les opérations réelles entre le montage et démontage, sans toutefois dépasser le montant total prévu au contrat.

Les crédits pour le démontage de la structure devront être réservés par une demande d'achat en début d'année 2026 par la Division des bâtiments, des équipements et des installations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 1er novembre 2025
Fin de la prolongation : 31 octobre 2026

Date du montage : 1er novembre 2025
Date du démontage : 15 avril 2026

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Vincenzo GALLO, Saint-Léonard
Sylvie LABERGE, Saint-Léonard
Carl POULIN, Saint-Léonard

Lecture :

Vincenzo GALLO, 16 juin 2025
Sylvie LABERGE, 12 juin 2025
Carl POULIN, 12 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene CHABBI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-12

Madjid NAMAOUI
Chef de division DBEI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1253693007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies - Appel d'offres numéro 201-197 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - 2 587 815,25 \$ (contrat : 2 261 650,23 \$ + contingences : 226 165,02 \$ + incidences : 100 000,00 \$).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux forte pluies, appel d'offres numéro 201-197, au montant maximal de 2 261 650,23 \$.

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

D'autoriser une dépense maximale de 2 587 815,25 \$, soit 2 261 650,23 \$, le prix de la soumission, augmenté de 226 165,02 \$, à titre de budget de contingences et de 100 000,00 \$ à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 09:04

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253693007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies - Appel d'offres numéro 201-197 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - 2 587 815,25 \$ (contrat : 2 261 650,23 \$ + contingences : 226 165,02 \$ + incidences : 100 000,00 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à des aménagements dans le parc Coubertin et dans les rues adjacentes à celui-ci (Provence, Valéry et Lavoisier) afin d'acheminer les eaux de ruissellement vers les espaces en dépression existants dans le parc. À cette fin, l'arrondissement a mandaté l'année dernière une firme en ingénierie pour réaliser la conception du drainage et des ouvrages devant être construits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1253693011 en date du 14 mai 2025 (2253693011) – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies, appel d'offres numéro 201-197.

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 201-197 a été lancé le 15 mai 2025 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 10 juin 2025. Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Une (1) soumission a été reçue comme détaillé au tableau ci-après. Le résultat de l'analyse des soumissions est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT(TX INCL)	CONFORME
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	2 261 650,23 \$	OUI

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'entreprise LANCO AMÉNAGEMENT INC. est inscrite au registre.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'entreprise LANCO AMÉNAGEMENT INC. n'est pas inscrite sur les listes et le registre suivants :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats (RENA);
- Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies, appel d'offres numéro 201-197, pour un montant de 2 261 650,23 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 2 170 000 \$, excluant les contingences. L'écart entre le montant de la soumission (2 261 650,23 \$) et l'estimation est de + 91 650,23 \$, soit une différence de + 4,22 %.

Le fait de ne pas octroyer le contrat ferait en sorte de reporter les travaux à l'année prochaine. Il n'y aurait pas de garantie que la valeur du contrat soit sous le montant maximal de la subvention octroyée par le Service de l'eau.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires » émis le 16 mars 2021, l'Adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 1 000 000 \$ pour des travaux.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Améliorer la résilience du territoire et des bâtiments municipaux face aux aléas climatiques

Stratégie 20 : Intensifier les initiatives en faveur de la rétention et la captation des eaux de pluie

Action 56 : Multiplier les projets d'infrastructures vertes et résilientes sur le territoire, en fonction des programmes de financement disponibles

Lors de la rencontre du 10 juin 2025, les membres de la Commission de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports se sont prononcé en faveur de l'octroi du contrat pour la construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 2 587 815,25 \$ représente un montant de 2 261 650,23 \$, le prix de la soumission, augmenté de 226 165,02 \$, à titre de budget de contingences et de 100 000,00 \$, à titre de budget d'incidences. Cette dépense sera assumée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal et par l'arrondissement, et ce, selon la distribution suivante :

A) Service de l'eau : Infrastructures Vertes - Aménagement des avancées de trottoirs drainantes (2 503 230,00 \$ taxes incluses) :

Un montant maximal de 2 285 782,65 \$ net de ristournes sera financé par la Direction de la

gestion des actifs du Service de l'eau selon le règlement d'emprunt local N° RE 22-026, le tout conformément à l'entente de réalisation jointe dans le fichier inclus dans les pièces jointes.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 (*en milliers de \$ et net de ristournes de taxes*), pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Projet	2025	Total
18300 - Programme de financement des Parcs résilients et infrastructures vertes drainantes sur rue	2 286 k\$	2 286 k\$

Le détail des informations financières et comptables se retrouvent dans la certification de fonds du Service de finances.

B) Arrondissement (84 585,25 \$ taxes incluses) :

Emprunt autorisé par le Règlement numéro 2278

Concordance SIMON

Contingences

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

34614 2334614021 77 237,61 \$ 84 585,25 \$

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3223278	801250	07165	57201	000000	0000	196327	070008	15015	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 877389**.

La dépense maximale prévue pour l'appel d'offres numéro 201-197 représente un montant de 84 585,25 \$, à titre de budget de contingences.

Le budget est disponible au programme décennal d'immobilisations.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en terme de diminution des vulnérabilités climatiques. En effet, les aménagements proposés aideront à réduire les volumes d'eau envoyés au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 8 juillet 2025

Fin du contrat : 14 novembre 2025

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Stefania GORE)

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Stéphane BROSSAULT, 20 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-13

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1256609005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025) - Appel d'offres numéro 102-196 - MONTRÉAL SCCELLANT INC. - 439 649,48 \$ (contrat : 341 374,57 \$ + contingences : 68 274,91 \$ + incidences : 30 000,00 \$).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025), appel d'offres numéro 102-196, au montant maximal de 341 374,57 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 439 649,48 \$, soit 341 374,57 \$, le prix de la soumission, augmenté de 68 274,91 \$, à titre de budget de contingences et de 30 000,00 \$, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 08:41

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1256609005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025) - Appel d'offres numéro 102-196 - MONTRÉAL SCELLANT INC. - 439 649,48 \$ (contrat : 341 374,57 \$ + contingences : 68 274,91 \$ + incidences : 30 000,00 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la sécurité des piétons empruntant le réseau routier, l'arrondissement souhaite réaménager trois intersections sur son territoire afin de répondre à un besoin de sécurisation accrue aux abords des écoles.

À cet effet, le projet construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025) vise la construction de sept saillies de trottoirs simples ou doubles dont six avancées de trottoirs drainantes à proximité des écoles Gabrielle-Roy et Ferland.

Le financement de ces travaux sera assumé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) et par le Service de l'eau dans le cadre du programme de financement des parcs résilients et infrastructures vertes drainantes sur rue. L'arrondissement s'engage à assumer la balance des coûts.

Les intersections faisant partie de ces travaux sont les suivantes :

1. Belcourt / Lavoisier
2. Belcourt / Belherbe
3. de Coulanges / Honoré-Mercier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro D1256609003 en date du 14 mai 2025 (2256609003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025), appel d'offres numéro 102-196.

- Résolution numéro CM25 0585 en date du 12 mai 2025 (1257889002) - Accepter les offres de services d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour les années 2025 - 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du*

Québec (RLRQ, c. C-11.4).

- Résolution numéro CA25 13 0097 en date du 6 mai 2025 (1256609004) - Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant le réaménagement géométrique de l'intersection Lavoisier / Belcourt, située sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2025.

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 102-196 a été lancé le 15 mai 2025 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 10 juin 2025. Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Quatre (4) soumissions ont été reçues comme détaillé au tableau ci-après. Le résultat de l'analyse des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conforme
MONTRÉAL SCELLANT INC.	341 374,57 \$	OUI
CONSTRUCTION LAROTEK INC.	442 367,12 \$	OUI
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	490 943,25 \$	OUI
COJALAC INC.	515 076,50 \$	OUI

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'entreprise MONTRÉAL SCELLANT INC. est inscrite au registre.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'entreprise MONTRÉAL SCELLANT INC. n'est pas inscrite sur les listes et le registre suivants :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats (RENA);
- Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025), appel d'offres numéro 102-196, pour un montant maximal de 341 374,57 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 513 926,75 \$, excluant les contingences. L'écart entre l'estimation et le montant soumis (341 374,57 \$) est de - 172 552,18 \$, soit une différence de - 33,58 %. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que l'entrepreneur a proposé des prix compétitifs sur l'ensemble des items du contrat, d'autant plus que l'écart entre ce dernier et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de - 22,83 %.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière

durable :

Objectif : Participer activement à l'approche vision zéro (zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal)

Stratégie 15 : Améliorer la sécurité des déplacements actifs sur le territoire

Action 40 : Sécuriser les corridors piétonniers pour les populations vulnérables, dont les abords des écoles, des parcs et miniparcs et des résidences pour personnes âgées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Construction de saillies de trottoirs - (439 649,48 \$ taxes incluses) :

La dépense maximale de 439 649,48 \$ attribuée aux constructions de saillies représente un montant de 341 374,57 \$, le prix de la soumission, augmenté de 68 274,91 \$, à titre de budget de contingences et de 30 000,00 \$, à titre de budget d'incidences. Cette dépense sera assumée par le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et par le service de l'eau de la Ville de Montréal, et ce, selon la distribution suivante :

Crédit Contrat

401 458,58 \$ 439 649,48 \$

1) Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) : Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) - PTI : 59071 - Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation (418 864,88 \$ taxes incluses)

La dépense maximale de 418 864,88 \$, taxes incluses, (soit 382 479,47 \$, net de ristourne) attribuée aux travaux de construction de 7 avancées de trottoirs à proximité des écoles Gabrielle-Roy et Ferland, représente un montant de 320 589,97 \$, augmenté de 68 274,91 \$, à titre de budget de contingences et de 30 000,00 \$, à titre de budget d'incidences. Cette dépense sera assumée par le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Un budget de 435 908,00 \$ (net de ristourne) avait été approuvé via le Carrefour, suite à un deuxième appel à projet lancé par le Service de l'Urbanisme et de la mobilité en 2024, pour une réalisation en 2025-2026.

Projet :

- SUM_SUM_STO24-0949 - Construction de saillies aux abords des écoles Gabrielle-Roy et Ferland

Le montant maximal de 382 479,47 \$ net de ristourne, incluant travaux, contingences et incidences, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale, 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro CM23 0194, projet investi 59071, Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet Investi	2025	Ultérieur	Total
59071 - Vision Zéro: Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	382 k\$	0 \$	382 k\$

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

2) Service de l'eau : Infrastructures Vertes - Aménagement des avancées de

trottoirs drainantes (20 784,60 \$ taxes incluses) :

La direction de la gestion des actifs du Service de l'eau autorise le financement des travaux prévus pour un montant maximum de 20 784,60 \$ taxes incluses (soit 18 979,11 \$ net de ristourne). Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt local N° 22-026 (local), le tout conformément à l'entente de réalisation ci-jointe.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 (*en milliers de \$ et net de ristournes de taxes*) et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	Ultérieur	Total
18300 - Programme de financement des Parcs résilients et infrastructures vertes drainantes sur rue	19 k\$	0 \$	19 k\$

Le détail des informations financières et comptables se retrouvent dans la certification de fonds du Service de finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle :

- Section A - Plan stratégique Montréal 2030 - Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la réhabilitation des chaussées et la sécurisation des trottoirs et bordures est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur de l'arrondissement;
- Section C - ADS+ - Agir sur les enjeux d'accessibilité universelle pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, les aînées, les enfants, etc. de l'arrondissement, en accord avec la section C - ADS+ de la grille d'analyse Montréal 2030 et ce, par la réalisation de nouvelles rampes d'accès universel avec des plaques podotactiles aux intersections des tronçons visés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder aux travaux pourrait mettre en péril la sécurité des citoyens pour leurs déplacements sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux de ce projet seront informés, par lettre, de la nature et de la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 4 août 2025
Fin des travaux : 4 septembre 2025
Fin du contrat : 3 octobre 2025

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau
Daniel DA SILVA, Direction générale
Sidney RIBAUX, Direction générale

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 19 juin 2025
Marc BRETON, 18 juin 2025
Ève LEDUC, 17 juin 2025
Stéphane BROSSAULT, 13 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fethi FATHI
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-12

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1253693008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau - Appel d'offres numéro 201-200 - PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) - 319 435,90 \$ (contrat : 290 396,27 \$ + contingences : 29 039,63 \$).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau, appel d'offres numéro 201-200, au montant maximal de 290 396,27 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 319 435,90 \$, soit 290 396,27 \$, le prix de la soumission, augmenté de 29 039,63 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 09:15

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253693008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau - Appel d'offres numéro 201-200 - PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) - 319 435,90 \$ (contrat : 290 396,27 \$ + contingences : 29 039,63 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau. Le terrain actuellement vacant qui se trouve à cet endroit a récemment été transféré au registre des parcs afin de pouvoir en faire l'aménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Décision numéro D1253693013 en date du 23 mai 2025 (2253693013) – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau – Appel d'offres numéro 201-200.
- Résolution numéro CA24 13 0268 en date du 2 décembre 2024 (1245415006) – Autoriser la participation de l'arrondissement, par le dépôt du projet de « parc à chiens et stationnement Viau », dans le cadre du « programme de mise en valeur intégrée » d'Hydro-Québec.

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 201-200 a été lancé le 27 mai 2025 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 17 juin 2025. Onze (11) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Cinq (5) soumissions ont été reçues comme détaillé au tableau ci-après. Le résultat de l'analyse des soumissions est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TX INCL)	CONFORME
PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE)	290 396,27 \$*	OUI
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	313 887,50 \$	OUI
9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC.)	317 773,19 \$	OUI
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE	343 832,74 \$	OUI
E2R INC.	364 218,95 \$	OUI

*Erreur cléricale corrigée

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre

C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'entreprise PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) est inscrite au registre.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'entreprise PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) n'est pas inscrite sur les listes et le registre suivants :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats (RENA);
- Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau, appel d'offres numéro 201-200, pour un montant de 290 396,27 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 290 000,00 \$, excluant les contingences. L'écart entre le montant de la soumission (290 396,27 \$) et l'estimation est de + 396,27 \$, soit une différence de + 0,14 %.

Le fait de ne pas octroyer le contrat ferait en sorte que le parc à chiens ne pourra être construit en 2025 et qu'il n'y aucune garantie que les prix seront plus bas en 2026.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Développer les conditions favorables à la santé globale et la qualité de vie de la population

Stratégie 5 : Adapter l'offre de service aux besoins actuels et futurs

Action 16 : Bonifier l'offre de parc à chiens

Lors de la rencontre du 10 juin 2025, les membres de la Commission de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports ont été informés du processus d'octroi du contrat pour l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 319 435,90 \$ et sera assumée comme suit :

La dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement et est financée à partir du fonds de parcs - 25507

1) Travaux

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

34614 2434614011 265 170,50 \$ 290 396,27 \$

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	9500998	801250	07121	57201	000000	0000	197009	000000	15010	00000

2) Contingences

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

34614 2434614011 26 517,05 \$ 29 039,63 \$

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	9500998	801250	07121	57201	000000	0000	197009	070008	15010	00000

La dépense maximale de 319 435,90 \$ représente un montant de 290 396,27 \$, le prix de la soumission, augmenté de 29 039,63 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 877782**.

Le détail des informations financières est présenté sous l'intervention de la direction des services administratifs.

Le budget est disponible au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement.

Ce dossier bénéficie d'une aide financière d'Hydro-Québec par l'entremise du PMVI (Programme de mise en valeur intégrée). L'aide prévue est de 116 100 \$ net. Les ajustements comptables seront effectués lors de la réception de la subvention.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'octroyer un contrat pour l'aménagement d'un parc à chiens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 8 juillet 2025

Fin du contrat : 26 septembre 2025

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le responsable de ce présent dossier a fait des vérifications quant à la conformité aux dispositions de l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant le financement par les Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard

Lecture :

Michel A. MARCEAU, 18 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-18

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1253693004

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 25-20967 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 155 493,25 \$ (contrat : 141 357,50 \$ + contingences : 14 135,75 \$).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 25-20967, au montant total de 141 357,50 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 155 493,25 \$, soit 141 357,50 \$, le prix de la soumission, augmenté de 14 135,75 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 09:20

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253693004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 25-20967 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 155 493,25 \$ (contrat : 141 357,50 \$ + contingences : 14 135,75 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à l'installation d'équipements dans la nouvelle aire de jeu qui sera construite cet été au parc Giuseppe-Garibaldi. Ceux-ci viendront remplacer les modules existants qui se trouvent à côté du stationnement du parc.

L'arrondissement a donc autorisé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à lancer un appel d'offres public, pour la fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 25-20967, puisque le contrat était estimé à plus de 133 800 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1253693004 en date du 18 mars 2025 (2253693004) – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements pour l'aire de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi – Appel d'offres numéro 25-20967.

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 25-20967 a été lancé le 26 mars 2025 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 8 mai 2025.

Suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse de celles-ci et à la réunion du comité de sélection, le Service de l'approvisionnement identifie l'entreprise TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. comme étant le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues, les prix soumis et l'évaluation du comité de sélection se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent dossier décisionnel.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., identifié par le Service de l'approvisionnement comme le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation

d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 25-20967, pour un montant de 141 357,50 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 229 950,00 \$, excluant le budget de contingences. L'écart entre le montant de la soumission (141 357,50 \$) et l'estimation est de - 88 592,50 \$, soit une différence de - 38,53 %. Le prix de l'estimation avait été évalué en fonction d'un projet récent, mais pour une aire de jeu beaucoup plus petite. Il est fort probable que des économies d'échelle ont été prises en compte lors de l'élaboration du prix de soumission de l'adjudicataire.

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ferait en sorte que l'installation des nouveaux équipements devrait être reportée à l'année prochaine, étant donné les délais de livraison de quelques mois pour ce type d'équipements.

Lors de la rencontre du 21 mai 2025, les membres de la Commission de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports ont été informés du processus d'octroi du contrat pour la fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 155 493,25 \$ taxes incluses, ou 141 986,06 \$ net de ristournes, représente un montant de 141 357,50 \$, le prix de la soumission, augmenté de 14 135,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

La dépense totale se répartit comme suit :

SERVICES CORPORATIFS :

Description	SGPMRS	Arrondissement	Total
Contrat	141 357,50 \$	0 \$	141 357,50 \$
Contingences	14 135,75 \$	0 \$	14 135,75 \$
Total taxes incluses	155 493,25 \$	0 \$	155 493,25 \$
Total net des ristournes	141 986,06 \$	0 \$	141 986,06 \$

Le montant de 141 986,06 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 141 986,06 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet investi (net de ristourne	2025	2026	2027	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	142 \$	----	----	142 \$

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. En effet, les équipements de jeu proposés facilitent l'accessibilité pour tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 8 juillet 2025

Fin du contrat : 28 novembre 2025

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrick DUMOULIN)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Julie BLAIS, Saint-Léonard

Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Sandy MATHIEU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Sandy MATHIEU, 12 juin 2025

Severine HEYMANS, 12 juin 2025

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 4 juin 2025

Julie BLAIS, 4 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-03

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1250095001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 08:59

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1250095001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) a vu le jour en 2008. Elle s'est donnée comme mission le développement optimal du potentiel de la principale artère commerciale « traditionnelle » de l'arrondissement de Saint-Léonard. L'arrondissement désire appuyer sa SDC pour qu'elle réussisse et assure son rôle de façon récurrente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0288 en date du 2 décembre 2024 (1243304001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2024.

- Résolution numéro CA23 13 0167 en date du 4 juillet 2023 (1233304003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2023.

DESCRIPTION

Le montant total des subventions pouvant être accordées par l'arrondissement à une société de développement commercial a été fixé à un maximum de 70 000 \$ par exercice financier, en vertu de l'ordonnance 2225, O-1 du conseil d'arrondissement conformément à l'article 6 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial* (2225).

L'arrondissement dispose donc d'une enveloppe budgétaire de 70 000 \$ pour appuyer la SDC pour les activités suivantes :

- animation Halloween;
- animation Noël;
- plantation et entretien des bacs de végétation;
- location et l'installation de décorations de Noël et oriflammes.

Pour la demande de financement adressée auprès de l'arrondissement pour ses activités de 2025, la SDC déposera auprès de l'arrondissement une reddition de comptes détaillée avec factures à l'appui. En plus de s'assurer que les fonds publics ont été bien investis par cet

organisme partenaire, cette information servira aussi dans l'analyse quant à la forme du soutien qui sera choisie par l'arrondissement pour 2026 et pour les années à venir.

En 2025, la SDC bénéficie d'un soutien financier de la Ville de Montréal de 315 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux sociétés de développement commercial dans les secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs. Le soutien à une SDC peut prendre différentes formes, que ce soit par le versement d'une somme directement à la SDC ou par d'autres moyens financiers indirects qui impliquent des investissements publics de la part de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

Pour l'année 2025, la SDC signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que l'arrondissement lui apporte pour la réalisation de son projet. La description du projet de l'organisme est jointe comme Annexe 1 au projet de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que la SDC n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

La SDC a présenté une demande de subvention selon le *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial* (2225). Cette demande remplit les conditions et critères du règlement. Le détail des activités dans le cadre de la présente subvention est fourni à l'Annexe 1 du projet de convention. La SDC s'engage à faire état de la contribution de l'arrondissement dans tous les véhicules promotionnels et publicitaires relatifs à chacune des activités.

La demande de subvention a pour objet de permettre à la SDC d'assumer des dépenses reliées à chaque activité de son plan d'action conformément aux estimations fournies et qui doivent être faites durant l'exercice financier en cours.

Il est donc recommandé que le conseil d'arrondissement accepte la demande de subvention présentée par la SDC et accorde une aide financière de 70 000 \$ à la SDC pour l'année 2025.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 4 du plan : Revitaliser et dynamiser les zones économiques actuelles :

Objectif : Développer des partenariats structurants avec les leaders économiques du territoire

Stratégie 30 : Impliquer les leaders économiques au sein de l'ensemble des démarches visant la consolidation des zones économiques

Action 72 : Favoriser la concertation et l'implication des partenaires économiques dans la mise en oeuvre de divers projets (ex. : revitalisation du secteur industriel, économie circulaire, verdissement des stationnements privés, projet de mobilité, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense prévue de 70 000 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :
2432 0010000 305106 06501 61900 016216 0000 000000 000000 00000 00000 - DAUSE - Direction - Ind. et comm. - prom. et dév. écon. - Société de dév. comm.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 878735**.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (2225)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois MORIN
Conseiller en planification - Développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-23

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.), Bureau de projet PLB

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.), Bureau de projet PLB



Dossier # : 1250391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025). Cette somme est répartie comme suit :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux - volet employabilité	3 000,00 \$
Alimenter Saint-Léonard	Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard	17 000,00 \$
TOTAL :		20 000,00 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux - volet espaces d'intervention	24 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 08:46

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1250391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

CONTENU

CONTEXTE

Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, le programme pluriannuel intitulé Prévention Montréal vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et de leurs familles. En effet, l'année 2023 voit la fin de cycle de quatre initiatives municipales :

- Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ);
- Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ);
- Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU), anciennement TANDEM;
- Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action solidarité, équité et inclusion, Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

À court terme, il vise à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

À moyen et long terme, il conduit à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque

- d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

L'atteinte de ces objectifs requiert le respect de certains principes :

- des actions par et pour les populations ciblées;
- une diversité de parties prenantes engagées et compétentes;
- une compréhension commune et partagée des enjeux;
- des actions ciblées auprès des personnes et des secteurs plus vulnérables;
- l'utilisation de l'approche en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

Les deux axes du programme, positionnés sur un continuum d'intervention, visent à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires. Ce continuum tient compte de l'écosystème dans lequel évoluent les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

Dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, les enfants et les jeunes s'engagent activement et s'épanouissent pleinement en profitant de ressources accessibles, variées et adaptées. Les montants qui ont été accordés à Saint-Léonard au niveau de cet axe sont :

- pour 2023 : 145 166 \$
- pour 2024 : 145 166 \$
- pour 2025 : 145 166 \$

Soit un total de 435 498 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l'insécurité. Les montants qui ont été accordés au niveau de cet axe sont :

- pour 2023 : 391 488 \$
- pour 2024 : 408 821 \$
- pour 2025 : 408 821 \$

Soit un total de 1 209 130 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0102 en date du 5 mai 2025 (1250391002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 12 000 \$ à l'organisme Concertation Saint-Léonard pour le projet « Rues citoyennes - volet 1 », dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

- Résolution numéro CA23 13 0295 en date du 4 décembre 2023 (1238717022) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 33 284,61 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023).
- Résolution numéro CA23 13 0294 en date du 4 décembre 2023 (1238717021) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 974 580,07 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

- Résolution numéro CA23 13 0085 en date du 3 avril 2023 (1238717004) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025).
- Résolution numéro CE22 2148 en date du 21 décembre 2022 (1229703001) - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025 / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements de la somme de 26 429 464 \$ du volet local dudit programme, conformément au tableau intitulé « Prévention Montréal 2023-2025 » au dossier décisionnel / Autoriser un virement budgétaire de 19 453 043 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Deux organismes signeront la convention d’aide financière pour deux projets, dans le but d’établir l’encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet, selon le détail ci-après :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES ET PROJETS	DESCRIPTION DU PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2025
Alimenter Saint-Léonard 053 <i>Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard</i>	« <i>Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard</i> » est un projet qui se déploie au parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard, un espace public stratégique du quartier. Il vise à animer et à encadrer un comité citoyen intergénérationnel et interculturel, composé de résidents et résidentes de Saint-Léonard, incluant notamment des femmes, des enfants et des jeunes de moins de 30 ans, des familles ainsi que des aînés (notamment avec le groupe Ampérage de l’AIEM).	17 000 \$
Les YMCA du Québec 060 <i>Café Coop l'Entre-deux</i>	« <i>Le café-coop l'Entre-deux</i> » représente pour les élèves un milieu de vie sécuritaire où se retrouver, échanger, jouer à des jeux de société, offrant ainsi une alternative à la rue en dehors des heures de cours. Des organismes du quartier viennent présenter des ateliers ou faire la promotion de leurs activités dans le quartier, contribuant à raffermir le filet de sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes du quartier. Les valeurs du vivre ensemble ainsi que les valeurs citoyennes de Saint-Léonard sont promues dans le quartier. Le projet est réalisé en collaboration avec la CSSPI. Cette portion du financement de ce projet, qui s'inscrit dans l'Axe 1, est destinée à développer le potentiel des jeunes et à mieux connaître leurs intérêts pour favoriser leur employabilité sur le marché du travail.	3 000 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISME ET PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2025
Les YMCA du Québec 060 <i>Café Coop l'Entre-deux</i>	« <i>Le café-coop l'Entre-deux</i> » représente pour les élèves un milieu de vie sécuritaire où se retrouver, échanger, jouer à des jeux de société, offrant ainsi une alternative à la rue en dehors des heures de cours. Des organismes du quartier viennent présenter des ateliers ou faire la promotion de leurs activités dans le quartier, contribuant à raffermir le filet de sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes du quartier. Les valeurs du vivre ensemble ainsi que les valeurs citoyennes de Saint-Léonard sont promues dans le quartier. Le projet	24 000 \$

	est réalisé en collaboration avec la CSSPI. Cette portion du financement de ce projet, qui s'inscrit dans l'Axe 2, est destinée à développer des espaces d'interventions et d'échange avec les jeunes pour prévenir la violence.	
--	--	--

Les descriptions des projets des organismes sont jointes comme Annexe 1 des projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l’effet que les organismes ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Pour les projets de l'axe 1 :

Les projets soumis s’inscrivent dans les orientations de l'axe 1, respectent les priorités d’intervention de l’arrondissement et sont en concordance avec les visées du Plan d'action enfants et familles 2020-2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Pour les projets de l'axe 2 :

Depuis 2021, l'arrondissement, connu pour son calme, a vécu plusieurs incidents, notamment avec des armes, qui ont eu un impact sur le sentiment de sécurité de plusieurs groupes et familles. En 2021, l'arrondissement, les organismes du milieu communautaire et le Poste de quartier 42 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont mobilisés et ont mis en place le comité stratégique de sécurité urbaine. En plus, un comité mixte en sécurité urbaine regroupant tous les intervenants de milieu a été mis en place. Le comité stratégique de sécurité urbaine a tenu quatre réunions en 2022. Des orientations ont été définies afin d'établir des assises pour un travail structuré et coordonné en termes de sécurité urbaine. Cibler les lieux publics, renforcer les capacités des acteurs et mettre en place un plan d'action du quartier en sécurité urbaine ont été définis comme des priorités par le comité. Le comité stratégique a lancé le processus afin d'élaborer le plan stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement. Quatre ateliers ont été organisés et les étapes de finalisation du plan ont été entamées afin de tout finaliser avant le début de l'été.

Depuis le début de l'année 2022, un plan d'action en prévention des violences commises et subies chez les jeunes a été élaboré suite a un processus qui a démarré en été 2021. Quatre grands axes ont été définis comme prioritaires :

- outiller les jeunes pour le développement de compétences sociales, interpersonnelles et la saine gestion des émotions;
- renforcer la sûreté et la sécurité vécue et perçue dans différents espaces de vie des jeunes;
- favoriser la cohabitation sociale et améliorer l’inclusion et la sécurité des jeunes dans l’espace public;
- assurer une continuité de services multi-niveaux en matière de prévention de la violence avec une attention particulière sur la prévention secondaire et tertiaire.

Tous les projets élaborés par les partenaires, dans le cadre du Programme de prévention de la violence subie et commise chez les jeunes et du Programme d’Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, s'inscrivent ainsi dans le cadre des chantiers signalés ci-dessus.

Projets de l'axe 1 et de l'axe 2 :

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L’ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

- Objectif : Cultiver une approche de proximité à l’égard de la communauté
- Stratégie 3: Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique
- Action 5: Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire
- Action 6: Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement

économique

et

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 25 : Créer et soutenir des événements et des programmes intergénérationnels et inclusifs

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne

et

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit aussi dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Participer activement à l'approche vision zéro (zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal)

Stratégie 15 : Améliorer la sécurité des déplacements actifs sur le territoire

Action 40: Sécuriser les corridors piétonniers pour les populations vulnérables, dont les abords des écoles, des parcs et miniparcs et des résidences pour personnes âgées

PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES DE SAINT-LÉONARD 2020-2024 :

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

Objectif 2.1 : Bonifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs

Stratégie 12 Poursuivre le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs en fonction des besoins et intérêts de la petite enfance

Stratégie 15 Accroître l'accès à du matériel et à de l'équipement en libre-service

Stratégie 16 Élaborer des approches afin de favoriser la tenue d'activités des enfants en même temps que celles des parents

Stratégie 17 Réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs en agissant sur les conditions d'accès, que ce soit sur le plan financier ou logistique

et

Objectif 2.2 : Renforcer l'attractivité de l'arrondissement

Stratégie 21 Soutenir les organismes impliqués dans l'aide et les services aux familles, aux enfants, et aux adolescents notamment en termes de persévérance et réussite scolaire

et

Objectif 4.1 : Participation des familles, des enfants et des adolescents

Stratégie 39 Soutenir l'organisation autonome d'un projet par et pour les enfants et les adolescents

et

Objectif 4.2 : Favoriser une dynamique de participation collective

Stratégie 40 Poursuivre le financement de projets structurants dans le domaine de la jeunesse

Stratégie 44 Favoriser le partage de connaissances et la synergie d'action entre les acteurs municipaux, institutionnels et communautaires en matières de bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse

Projets de l'axe 2 :

PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN SÉCURITÉ URBAINE

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

Axe 1 : Transversal

1.4 Améliorer la communication auprès de la population et entre les différents acteurs sur le terrain.

Axe 2 : Établissements scolaires et alentours sécurisés

- 2.2 Améliorer les liens entre les jeunes, les propriétaires de commerce, le voisinage et les intervenant(e)s
- 2.4 Renforcer et synchroniser les services et le référencement entre les partenaires

Lors de la rencontre du 9 juin 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l’inclusion ont recommandé d'approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 44 000 \$, sera assumé comme suit : un montant de 24 000 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué en 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme fédéral « Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires » provenant du ministère de la Sécurité publique, suite à une entente entre les gouvernements fédéral et provincial et un montant de 20 000 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (résolution CE22 2148).

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement.

Axe 1 - 20 000 \$	2432 001 0000 305122 05803 61900 016491 0000 004671 052144 000 000 000	Arrondissement
Axe 2 - 24 000 \$	2432.0010000.305122.02801.61900.016491.0000.004672.052144.00000.00000	Arrondissement

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 875652**.

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contexte de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d’agir et d’approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d’outiller ces derniers sans plus tarder.

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ETAPE(S) SUBSEQUENTE(S)

Date de fin des conventions : 28 novembre 2025

L'exécution des projets sera conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin des projets. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kayla ZAMBITO, Saint-Léonard

Lecture :

Kayla ZAMBITO, 11 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl POULIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-09

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - developpement communautaire et
social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
Directrice par interim, culture, loisirs et bâtiments



Dossier # : 1258717009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-27 09:26

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier, la Direction régionale de santé publique, du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal et de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation* . En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une

nouvelle version du cadre de référence est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024 pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la table de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2025-2026 s'élève à un peu plus de 4 M \$ et représente un minimum de 123 000 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE24 2017 en date du 11 décembre 2024 (1245970002) - Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 55 000 000 \$, comprenant un montant de 11 000 000 \$ déjà approuvé / Autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

- Résolution numéro CG24 0551 en date du 24 octobre 2024 (1248444001) - Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024.
- Résolution numéro CA24 13 0154 en date du 2 juillet 2024 (1248717022) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, pour le renouvellement du financement pour la période 2024-2025 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.
- Résolution numéro CM24 0739 en date du 17 juin 2024 (1249666001) - Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Résolution numéro CG24 0210 en date du 18 avril 2024 (1248444001) - Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
- Résolution numéro CG23 0406 en date du 24 août 2023 (1233220002) - Signer le projet de prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (avenant), par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M \$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).
- Résolution numéro CA23 13 0168 en date du 4 juillet 2023 (1233126002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2023-2024 afin de poursuivre l'animation des acteurs du territoire, mobiliser les organismes autour des enjeux et coordonner les actions conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.
- Résolution numéro CG23 0200 en date du 20 avril 2023 (1233220002) - Approuver la lettre (addenda 2) de

confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M \$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant.

- Résolution numéro CG23 0163 en date du 20 avril 2023 (1233220001) - Approuver le projet d'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M \$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M \$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.
- Résolution du CG18 0440 en date du 23 août 2018 (1183220003) - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M \$ sur 5 ans, soit 4,75 M \$ en 2018-2019, 10 M \$ en 2019-2020, 10 M \$ en 2020-2021, 10 M \$ en 2021-2022 et 10 M \$ en 2022-2023 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M \$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes /Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS.
- Résolution numéro CM15 0329 en date du 24 mars 2015 (1143220007) - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en vue de son entrée en vigueur à compter du 1er avril 2015.

DESCRIPTION

Créée en 2006, Concertation Saint-Léonard est une table de quartier multisectorielle et multiréseaux qui regroupe des organismes communautaires, des institutions, des groupes ou associations, des entreprises privées ainsi que des citoyens. En 2014, Concertation Saint-Léonard a entamé un forum de développement social. En 2016, Concertation Saint-Léonard a fait le dévoilement de l'ébauche de son plan d'action, en présentant la démarche, ce qui a permis d'avoir un espace de discussion et une rétroaction sur les actions proposées. En 2017, les partenaires et les citoyens ont adopté collectivement une structure de soutien qui joue le rôle dans la mise en œuvre du plan de quartier. En 2019, Concertation Saint-Léonard a entamé un processus lié à un accompagnement par une firme externe dans l'objectif pour son équipe et ses partenaires de revoir les modes de fonctionnement internes et entamer une réflexion sur le mode de gouvernance de l'organisation. En 2020, à cause de la COVID-19, certains chantiers ont été reportés. Cependant, la Table de quartier s'est investie à mettre en place et animer des mécanismes de concertation liés à la COVID-19. Ainsi, Concertation Saint-Léonard a mis en place une cellule de crise à partir du 19 mars 2020. Les organismes du milieu, l'arrondissement, le CIUSSS, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les partenaires financiers siègent au niveau de cette cellule. De même, trois cellules thématiques afin d'aborder le volet opérationnel ont aussi été mises en place. À la fin des années 2022 et 2023, Concertation Saint-Léonard a travaillé sur la mise en place du comité de cohabitation et sécurité urbaine ainsi que d'un sous-comité en itinérance. Avec les partenaires du milieu, Concertation Saint-Léonard a travaillé sur la demande de financement dans le cadre du programme PIC, phase 2. Pour cette année, la table de concertation procédera à une planification stratégique pour élaborer son plan de quartier.

Pour la période 2025-2026, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet. La description du projet de l'organisme est jointe comme Annexe 1 au projet de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l’effet que l'organisme Concertation Saint-Léonard n’est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Concertation Saint-Léonard répond aux caractéristiques d’une table de quartier en ce sens, elle est intersectorielle, multiréseaux, structurée et permanente. Elle mobilise et réunit les acteurs du quartier (communautaires, associatifs, institutionnels et privés) ainsi que des citoyennes et citoyens pour s’engager dans une démarche concertée comprenant les différentes étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi du plan d’action. Concertation Saint-Léonard démontre plusieurs forces, notamment sur le plan de la mobilisation des acteurs par son réseautage dans le milieu ainsi que de son approche citoyenne pour la réflexion menant vers l'action. De plus, Concertation Saint-Léonard supporte depuis juillet 2012 la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le secteur Viau-Robert et depuis 2022, le même exercice a été établi dans le secteur sud-est de l'arrondissement, notamment le domaine Choisy. Le comité des partenaires financiers recommande le renouvellement de l'aide financière annuelle à Concertation Saint-Léonard dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Le comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local certifie que Concertation Saint-Léonard répond au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre de reconduction en pièce jointe du sommaire, et que les fonds alloués à cette dernière par l’Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2029) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers comme prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise.

Le rapport annuel 2024-2025 se trouve en pièce jointe du sommaire.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L’ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :

- Objectif : Cultiver une approche de proximité à l’égard de la communauté
- Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique
- Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l’arrondissement et le milieu communautaire

Lors de la rencontre du 9 juin 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l’inclusion ont recommandé d'approuver le projet de convention et accorder un soutien financier de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l’Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l’Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période 2025-2026, pour Concertation Saint-Léonard s’élève à 128 536 \$ répartis de la manière suivante :

CENTRAIDE	DRSP	VILLE DE MONTRÉAL	TOTAL
75 000 \$	22 423 \$	31 113 \$	128 536 \$

Provenance des fonds	Imputation	Montant accordé	% par rapport au projet global
Service de la diversité et de l'inclusion	2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052144.00000.00000	14 733 \$	11,46 %

sociale (SDIS)			
Entente administrative MESS-Ville	1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052144.00000.00000	16 380 \$	12,74 %
Arrondissement	non applicable	S / O	
Total :		31 113 \$	

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 874195**.

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l’inclusion sociale :

- cette dépense est entièrement assumée par la Ville-centre à même le budget du Service de la diversité et de l’inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l’Entente administrative Ville-MESS :

- cette contribution financière demeure non récurrente;
- le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale);
- cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement. Le financement s'étale sur les années 2025 et 2026.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de l'organisme en Annexe 1 de la convention aura les impacts suivants :

- la prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales;
- le développement de priorités communes et d’actions concertées;
- une meilleure utilisation des ressources disponibles;
- une plus grande mobilisation des citoyens et des groupes;
- une réduction de la pauvreté;
- l'amélioration globale de la qualité et des conditions de vie des citoyennes et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 10 juin 2025
Eve GAUTHIER, 10 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités culturelles, physiques
et sportives

ENDOSSÉ PAR

Hugo A BÉLANGER
Chef de Section du développement communautaire

Le : 2025-06-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
Directrice par intérim de la culture, des loisirs et des bâtiments



Dossier # : 1258717008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Détente pour les aînés	600,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Atelier de création de masques et de bijoux	998,80 \$
Centre des aîné.e.s de Saint-Léonard	Atelier de peinture pour les jeunes et les aînés	1 200,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Palette nutritionnelle : Arts et saveurs pour mieux manger	1 500,00 \$
La Table ronde de Saint-Léonard	Quiz et ateliers sur la nutrition	1 500,00 \$

Le Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais	Pattes et Paix : Une expérience de bien-être assistée par les animaux	2 000,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Défilé interculturel	2 300,00 \$
Gestion Multisports St- Léonard	Animation des jeux de kermesse et épluchette de maïs	5 424,00 \$
TOTAL :		15 522,80 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:52

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement organise chaque année depuis 28 ans un grand événement rassembleur : la Fête du citoyen. La fête renforce le sentiment d'appartenance, encourage la diversité culturelle de l'arrondissement et surtout englobe le vivre ensemble. La 28^e édition de la Fête du citoyen aura lieu le 7 septembre prochain au parc Wilfrid-Bastien. Tout comme les dernières années, des zones thématiques dédiées aux aînés, aux familles, aux jeunes et aux organismes communautaires ont été définies et des organismes de l'arrondissement ont été identifiés pour faire l'animation et aider à créer une ambiance festive sous le thème du plein air et de l'art. Des réunions de préparation ont été planifiées depuis la fin du mois de mai 2025 avec les organismes reconnus afin de faire des propositions d'activités et d'enrichir la programmation.

Les organismes se sont mobilisés pour proposer plusieurs activités liées à leur mission et leur clientèle. La plupart des activités seront assumées par les organismes eux-mêmes, dans le cadre de leur mission. Cependant, la réalisation de certaines activités nécessite une aide financière afin de pouvoir les réaliser lors de la journée de la Fête du citoyen. Ces activités touchent principalement la sensibilisation aux saines habitudes alimentaires et au vivre ensemble, les activités de loisirs, culturelles et physiques. C'est dans cette perspective que l'arrondissement souhaite accorder une contribution financière aux organismes qui offriront ces activités d'animation et d'encadrement des citoyens lors de la fête.

Huit organismes recevront de l'aide financière pour des activités de sensibilisation et d'animation pour la Fête du citoyen.

Par ces projets, les organismes souhaitent donner l'occasion à la population léonardoise de s'informer sur les saines habitudes alimentaires, de découvrir la richesse et la diversité de Saint-Léonard, de s'informer sur les services offerts à Saint-Léonard et de participer à des activités diverses. Les jeunes, les familles et les aînés sont ciblés à travers une variété d'activités adaptées.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des stratégies et objectifs de différents plans de l'arrondissement et de la Ville de Montréal comme le Plan stratégique Saint-Léonard 2030, le Plan de développement social, le Plan stratégique en sécurité urbaine, le Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et la Politique de l'enfance et de la famille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0182 en date du mardi 3 septembre 2024 (1248717025) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 15 500 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2024.

- Résolution numéro CA23 13 0210 en date du mardi 5 septembre 2023 (1239012005) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 14 108 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2023.

DESCRIPTION

Pour l'année 2025, huit organismes signeront la convention d'aide financière pour huit projets, dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet, selon le détail ci-après :

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL (002)	Détente pour les aînés	600,00 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD (064)	Atelier de création de masques et de bijoux	998,80 \$
CENTRE DES AÎNÉ.E.S DE SAINT-LÉONARD (018)	Atelier de peinture pour les jeunes et les aînés	1 200,00 \$
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION (013)	Palette nutritionnelle : Arts et saveurs pour mieux manger	1 500,00 \$
LA TABLE RONDE DE SAINT-LÉONARD (056)	Quiz et ateliers sur la nutrition	1 500,00 \$
LE RÉSEAU DE L'EST DE L'ÎLE POUR LES SERVICES EN ANGLAIS (118)	Pattes et Paix : Une expérience de bien-être assistée par les animaux	2 000,00 \$
CONCERTATION SAINT-LÉONARD (050)	Défilé interculturel	2 300,00 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD (052)	Animation des jeux de kermesse et épluchette de maïs	5 424,00 \$
Total :		15 522,80 \$

La description de chaque projet des organismes est jointe comme Annexe 1 aux projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que les huit organismes ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Cette contribution financière permettra la réalisation de projets qui visent à faire profiter davantage les citoyennes et les citoyens de Saint-Léonard des activités de la Fête du citoyen.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : offrir une expérience citoyenne inspirante :

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne

Lors de la rencontre du 9 juin 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense pour ce dossier est de 15 522,80 \$ et sera assumé dans le poste suivant :

2432.0010000.305129.07101.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 876294**.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Toutes les activités seront réalisées le 7 septembre 2025. Les organismes devront faire une reddition de compte par la suite.

Fin des conventions : 31 octobre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-10

Alyson FRANCILLON
Chef de division - Sports et Loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
Directrice par intérim de la culture, des loisirs et
des bâtiments



Dossier # : 1259698001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland - Appel d'offres numéro SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. - 26 000,00 \$.

ATTENDU QUE lors des travaux d'excavation pour le remplacement des écumoires et des conduites de drainage du bassin, il a été constaté que les murs et la dalle du fond présentaient des signes de détérioration et d'effritement du béton ainsi que la présence de sols contaminés;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour les services professionnels, afin d'apporter des solutions techniques, une surveillance accrue des travaux de démolition partielle et de reconstruction ainsi que la gestion des sols contaminés.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 26 000,00 \$ à HUTTE ARCHITECTURE INC., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland, appel d'offres numéro SPB-296.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-07-07 16:36

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259698001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland - Appel d'offres numéro SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. - 26 000,00 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé, le 6 mai 2024, à HUTTE ARCHITECTURE INC., pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland, appel d'offres numéro SPB-296, au montant maximal de 245 724,16 \$. Le but étant de faire une mise aux normes du système de filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland y compris l'accessibilité universelle. Ces travaux comprennent l'aménagement de nouveaux vestiaires. Une dépense supplémentaire de 25 000 \$ a été autorisée au conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024, pour couvrir les honoraires professionnels nécessaires à une modification aux plans et devis, à la suite du constat de l'état détérioré d'une partie du revêtement extérieur vis-à-vis des vestiaires.

Lors des travaux d'excavation pour le remplacement des écumoires et des conduites de drainage du bassin, il a été constaté que les murs et la dalle du fond présentaient des signes de détérioration et d'effritement du béton. Les travaux ne peuvent être poursuivis sans apporter les correctifs nécessaires pour la stabilité et l'intégrité du bassin. De plus, des sols contaminés ont été découverts et nécessitent une gestion particulière en respect de la réglementation en vigueur. En raison de ces problématiques, les professionnels devront être sollicités afin d'apporter des solutions techniques, une surveillance accrue des travaux de démolition partielle et de reconstruction du béton du bassin ainsi que la gestion des sols contaminés. Considérant ce qui précède, une somme additionnelle de 26 000,00 \$ doit donc être ajoutée au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0207 en date du 7 octobre 2024 (1248500003) - Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland - Appel d'offres numéro SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. - 25 000,00 \$.

- Résolution numéro CA24 13 0095 en date du 6 mai 2024 (1248500002) – Octroi de contrat - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes

de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland - Appel d'offres numéro SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. - 245 724,16 \$ (contrat : 213 724,16 \$ + contingences : 32 000,00 \$).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser une nouvelle dépense supplémentaire de 26 000,00 \$ au contrat octroyé afin de permettre de couvrir les dépenses afférentes aux modifications accessoires au contrat.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'autoriser cette nouvelle dépense supplémentaire, pour exécuter ces travaux de consolidation du béton ainsi que la gestion des sols contaminés dans les meilleurs délais possibles afin de permettre l'achèvement de l'ensemble du projet. La dépense supplémentaire de 26 000 \$ s'ajoute à la dépense maximale déjà autorisée qui était de 270 724,16 \$ pour un montant total de 296 724,16 \$. Ce montant, incluant les contingences de 32 000 \$, porte ainsi le pourcentage d'augmentation total à 38,84 % de la valeur du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale prévue pour cette dépense supplémentaire est de 26 000,00 \$ (toutes taxes incluses).

La dépense maximale autorisée qui était de 270 724,16 \$ sera ainsi portée à 296 724,16 \$.

La dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement, elle est financée par le Règlement d'emprunt numéro 2279 et sera assumée comme suit :

Concordance SIMON

Financement arrondissement

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

2442514006 199627 23 741,46 \$ 26 000 \$

Piscine extérieure du parc Ferland_3212_Mise aux normes du système de filtration

Travaux - Concordance SIMON - SP

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3223279	801250	07151	54301	000000	0000	199627	000000	22035	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 879972**.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit uniquement d'autoriser une dépense supplémentaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résidents de l'arrondissement dont particulièrement ceux à mobilité réduite pourront

profiter de la piscine du parc Ferland.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madjid NAMAOUI
Chef de division DBEI

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2025-07-07



Dossier # : 1259956008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-06-19 11:53

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259956008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.

CONTENU

CONTEXTE

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de mai 2025;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de mai 2025;
- Liste des virements budgétaires pour le mois de mai 2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes(RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119);
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LALIBERTÉ
Agente de gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-19

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1258680003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2025.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2025.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:44

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1258680003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 31 mai 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de mai 2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-04

Andréa SCOLA
Cheffe de division en ressources humaines

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1253574004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2024 au montant de 1 051 700 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'affectation du surplus de gestion de l'année 2024 d'un montant de 1 051 700 \$ au compte « Surplus de gestion affecté - divers (31020) », et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 adoptée par le conseil de la ville.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:48

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253574004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2024 au montant de 1 051 700 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 juin 2025, le conseil de la ville approuvait la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2024. Par l'entremise de cette politique, la Ville de Montréal a établi la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements selon les excédents qu'ils ont générés durant cet exercice. Le présent dossier recommande d'affecter le surplus de gestion dégagé en tenant compte des modalités établies dans cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM25 0733 en date du 17 juin 2025 (1256254002) - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2024, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2024 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Selon la démarche établissant le surplus de gestion des arrondissements, l'arrondissement de Saint-Léonard obtient une somme de 1 051 700 \$ aux fins d'affectation. La politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2024, par ordre de priorité, jusqu'au maximum des surplus totaux déterminés pour l'arrondissement :

1. le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2024, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. le comblement de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel 2024 d'enlèvement de la neige de l'arrondissement à partir des surplus dégagés de cette activité (excluant les activités à répartir);
3. le comblement d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel 2024 (précisé sur le document du Service des ressources humaines et des communications pour le calcul des résultats de gestion) à partir des surplus dégagés dans cette activité;
4. le comblement de la réserve pour imprévus jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget

annuel de l'arrondissement dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2024, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Le budget maximum proposé pour les réserves relatives à l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour les imprévus doit tenir compte du solde déjà inscrit aux livres comptables juste avant de procéder à la répartition des surplus de l'exercice de 2024.

JUSTIFICATION

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent, au préalable, faire adopter une résolution par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En conformité avec la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, la somme de 1 051 700 \$ établie pour l'arrondissement de Saint-Léonard doit être affectée de la façon suivante :

2432.31020 - Surplus de gestion affecté divers (libre)*	1 051 700 \$
Total	1 051 700 \$

* Les plafonds sont atteints pour les autres catégories de surplus.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2024.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service des finances et de l'évaluation foncière s'assure de mettre à la disposition des arrondissements les sommes qui leur reviennent, dès que les arrondissements auront fourni leur répartition des sommes reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette affectation respecte les principes de saine gestion de la politique adoptée par le conseil de la Ville. Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-19

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
C/D DRFMI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1253574005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Report des dépenses du programme décennal en immobilisations (PDI) 2024 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 5 601 000 \$ provenant du surplus PDI 2024 et transférée en budget PDI additionnel en 2025 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 5 601 000 \$ provenant du surplus du programme décennal en immobilisations (PDI) 2024 et transférée en budget additionnel au PDI 2025 afin de poursuivre et de réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:50

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253574005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Report des dépenses du programme décennal en immobilisations (PDI) 2024 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 5 601 000 \$ provenant du surplus PDI 2024 et transférée en budget PDI additionnel en 2025 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la ville a adopté le 17 juin 2025 une résolution concernant le report des budgets en immobilisations non utilisés en 2024 comme budget additionnel au Programme décennal des immobilisations (PDI) 2025 des arrondissements. Pour l'arrondissement de Saint-Léonard, le budget additionnel représente une somme de 5 601 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM25 0802 en date du 17 juin 2025 (1255929001) - Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2024 - volet conseil municipal.

DESCRIPTION

Le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002) permet au conseil d'arrondissement la modification du Programme décennal d'immobilisations (PDI) à l'égard des projets d'immobilisations de l'arrondissement, dans la mesure où cette modification n'a aucun impact sur le niveau d'emprunt à la charge des contribuables. Dans cette optique, les budgets reportés en 2024 s'intègrent au cadre financier de la Ville et permettent à l'arrondissement de disposer d'un budget additionnel de 5 601 000 \$. Ce report viendra assurer le financement de projets locaux de 2024 déjà engagés ou en voie de réalisation.

Le document faisant état des surplus par arrondissement ainsi que le détail des virements budgétaires requis est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les virements budgétaires au PDI doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement pour être en conformité avec la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement. Les virements budgétaires sont aussi requis afin d'assurer la conformité de nos budgets avec les engagements de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus généré de 5 601 000 \$ pour les projets de nature locale est affecté premièrement dans les projets qui ont généré le surplus, c'est-à-dire des projets dont les engagements ne se sont pas entièrement réalisés en 2024 ou pour ceux ayant été planifié en 2024, mais ayant du être reporté en 2025 pour diverses raisons. De cette somme, les économies réalisées sur les projets de 2024 d'un montant de 260 000 \$ seront affectées en réserve pour de nouveaux projets ou des projets en cours nécessitant des ajustements de coûts. Malgré la somme importante impliquée dans ce report, il y a lieu de souligner qu'il s'agit d'un des plus faibles reports de dépenses parmi tous les arrondissements, confirmant ainsi le fort taux de réalisation des projets accomplis par Saint-Léonard.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise le report du budget d'immobilisations de l'arrondissement non utilisé en 2024.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le virement requis au budget PDI 2025 sera effectué à la suite de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-19

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
C/D DRFMI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1253574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 31 mai 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 comparé avec celui du 31 mai 2024.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 31 mai 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 comparé avec celui du 31 mai 2024.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:51

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 31 mai 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 comparé avec celui du 31 mai 2024.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le directeur de la Direction des services administratifs doit, lors de la séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, déposer au conseil d'arrondissement deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le directeur des services administratifs, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'état des revenus et dépenses au 31 mai 2025 projetés à la fin de l'exercice et l'état comparatif des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 sont annexés.

JUSTIFICATION

Les deux états comparatifs sont déposés afin de respecter l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Évolution budgétaire au 31 mai 2025

Pour l'exercice financier 2025, le budget modifié de dépenses au montant de 44 216 100 \$ a été augmenté d'une somme de 2 044 000 \$ par rapport au budget original. Plusieurs dossiers viennent supporter ces ajustements. Entre autres, l'arrondissement a utilisé des surplus totalisant un montant de 1 109 600 \$ pour des événements ponctuels associés à ses activités. Tout d'abord, les activités de déneigement et déglacage ont requis des ressources

additionnelles d'une valeur de 450 000 \$ en fournitures d'abrasifs et en heures supplémentaires afin de compenser les besoins résultant des importantes précipitations du mois de février 2025. Une somme de 182 800 \$ a aussi été ajoutée afin d'assurer le démontage de la structure gonflable du parc Hébert. La construction prévue d'une structure permanente permettra prochainement d'économiser pour le maintien de ce plateau sportif. Enfin, la mise en place d'un bureau de projet pour le déploiement du prolongement de la ligne bleue du métro sur le territoire a requis un budget de 182 600 \$ afin d'aménager de nouveaux espaces de travail. L'arrondissement a également utilisé ses surplus afin de financer l'entretien de ses récentes plantations d'arbres pour un montant total de 294 200 \$.

Le budget a aussi été bonifié des aides financières gouvernementales en lien avec le soutien à la jeunesse pour un montant de 772 400 \$. Ce montant inclut des contributions en provenance du ministère de la Sécurité publique pour le soutien à la création et à la consolidation d'espace jeunesse ainsi que dans le cadre d'un programme de prévention de la délinquance par le sport, les arts et la culture. S'ajoute à ceci une subvention pour le fonctionnement de notre Conseil jeunesse de la part du secrétariat à la jeunesse. Enfin, des ajustements corporatifs ont également été effectués au budget de l'arrondissement, dont un ajout de 161 900 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Prévention Montréal et le fonds en accessibilité universelle.

Au niveau du budget de dépenses, nos prévisions actuelles indiquent que nous devrions utiliser une somme d'environ 43 451 100 \$ comparativement à notre budget de dépenses de 44 216 100 \$, ce qui nous permettrait de dégager une somme de 765 000 \$. À ce jour, notre planification budgétaire reflète assez bien les dépenses à encourir cette année. D'ailleurs, l'utilisation de nos surplus pour les dossiers ponctuels énumérés plus tôt indique bien la gestion rigoureuse que nous y apportons. La hausse de certaines dépenses contractuelles attribuables à l'inflation, la hausse des frais d'énergie et le financement de projets particuliers sont contenus par le suivi serré de la masse salariale et des réaménagements budgétaires internes permettent de contrôler celles-ci.

Au niveau des revenus de l'arrondissement, les projections au 31 mai 2025 nous indiquent des revenus totalisant 2 823 600 \$, sont en croissance de 777 400 \$ comparativement à notre budget original. La hausse provient principalement des aides financières gouvernementales totalisant 772 400 \$ en lien avec des programmes en soutien à la jeunesse ainsi qu'une augmentation des revenus généraux de 5 000 \$. Parmi les éléments importants, on notera les revenus découlant de la mise en activité de la structure gonflable au parc Hébert pour la saison 2024-2025 (+130 000 \$), nos prévisions à la baisse au niveau des permis d'occupation du domaine public (- 60 000 \$), la valeur des travaux facturables par les équipes de voirie et des parcs (- 25 000 \$) et la baisse de certaines subventions anticipées (- 20 000 \$).

Globalement, avec les informations en main à ce jour, un léger surplus d'environ 770 000 \$ est projeté pour l'année financière 2025, ce qui représente environ 1,7 % du budget modifié. Une gestion prudente des opérations demeure requise afin de faire face aux imprévus dans le contexte actuel.

États comparatifs des revenus et dépenses 2025-2024

Pour les états comparatifs au 31 mai 2025, les dépenses de l'année en cours au montant de 14 758 080 \$ sont supérieures de 872 661 \$ en comparaison à la même période en 2024.

Tout d'abord, les dépenses d'une année à l'autre peuvent fluctuer pour des raisons techniques dues aux périodes de décaissement non synchronisées entre les années. Par contre, voici les écarts importants constatés pour certaines rubriques.

Les dépenses de *rémunération* sont en hausse de 200 324 \$ entre les deux années. Cette hausse est particulièrement attribuable au montant additionnel accordé en heures

supplémentaires de 165 188 \$ pour les activités de déneigement. Les précipitations records du mois de février avec une période de déglacage étendue ont contribué à ce résultat. Sur le plan du budget des *biens durables et non durables*, la hausse de 426 751 \$ entre les deux années est également à souligner. De ce montant, une somme de 257 713 \$ provient de la consommation supplémentaire d'abrasifs afin d'assurer la sécurité des rues et trottoirs durant la période hivernale. Aussi, la consommation énergétique en hausse de 88 620 \$ s'explique par le fait que l'année 2024 fut historiquement basse au niveau de la consommation vue des températures hivernales plus clémentes. Enfin, des travaux d'éclairage de rues ainsi que sur le réseau d'aqueducs ont utilisé des fournitures pour un montant supplémentaire de 69 734 \$ comparativement à l'année 2024.

Sur le plan des *services professionnels et techniques*, la hausse de 210 144 \$ est attribuable autant à des augmentations de coûts que des déplacements dans le temps de certains déboursés. On notera en particulier le paiement des travaux de démontage de la structure gonflable au parc Hébert avec un écart de 82 155 \$, une augmentation des coûts pour les services en impartition pour la gestion de nos installations récréatives pour un montant de 39 123 \$, les versements décalés pour les services informatiques pour un montant de 32 567 \$ et une somme de 26 204 \$ pour des services professionnels ponctuels en regard à nos travaux de rénovation de la cour de voirie.

Pour les *contributions aux organismes*, on constate aussi une hausse des déboursés de 70 171 \$ pour la période finissant au mois de mai 2025 et cela est en phase avec l'augmentation de nos budgets et le suivi des différents programmes d'aide financière que nous gérons. Enfin, au niveau des *autres activités financières*, l'écart de - 72 163 \$ représente seulement un décalage dans le temps des versements en lien avec nos engagements financiers pour le complexe aquatique.

Sur le plan des revenus, les résultats au 31 mai 2025 de 1 549 513 \$ sont en hausse d'un montant de 281 297 \$ en comparaison avec l'année 2024. La hausse des revenus pour les *transferts conditionnels* de 118 071 \$ est relative aux subventions encaissées du ministère de la Sécurité publique pour les programmes jeunesse auxquels nous participons. Pour la catégorie *Autres revenus*, l'écart de 94 407 \$ est relié à des ajustements techniques ponctuels et enfin, pour les autres services rendus, l'écart de 68 219 \$ est expliqué par le devancement d'encaissements de nos loyers pour les structures publicitaires.

Selon les résultats à ce jour, après cinq mois d'opération et aux efforts internes de contrôle des dépenses en lien avec les différents enjeux rencontrés, nous prévoyons terminer cet exercice financier avec un léger surplus budgétaire si aucun événement majeur ne vient affecter le déroulement des opérations, et ce tel qu'indiqué dans la section précédente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi que les articles 130 et 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-19

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
C/D DRFMI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1253693009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permission numéro 1402-024/409962 d'Hydro-Québec - Aménagement de nouveaux jardins communautaires situés dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro- Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean- Rivard.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la permission numéro 1402-024/409962 émise par Hydro-Québec, pour l'aménagement de nouveaux jardins communautaires situés dans la servitude des lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean-Rivard.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:53

Signataire : Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253693009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permission numéro 1402-024/409962 d'Hydro-Québec - Aménagement de nouveaux jardins communautaires situés dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean-Rivard.

CONTENU

CONTEXTE

Les terrains situés sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jarry Est et également ceux au nord de la rue Jean-Rivard, appartiennent à la Ville (lots numéros 1 002 058, 1 003 016 et 1 003 257 du cadastre du Québec). Toutefois, Hydro-Québec, y détient une servitude pour ses lignes de transport d'énergie. L'arrondissement a réalisé un projet d'aménagement et de mise en valeur de ces terrains.

La permission 1402-024 369964 avait déjà été signée lors des travaux d'agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires, de même que ceux pour la construction du stationnement, qui se trouvent entre les rues Jarry et Jean-Rivard.

La permission 1402-024/409962, qui fait l'objet du présent sommaire, englobe ces travaux et l'installation de deux pergolas dans le parc à chiens auxquels s'ajoutent les travaux faits pour la construction des jardins communautaires, au nord de la rue Jean-Rivard, l'année dernière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0190 en date du 3 septembre 2024 (1243693010) - Permission numéro 1402 024 409962 d'Hydro-Québec, division TransÉnergie - Installation de deux pergolas dans le parc à chiens situé dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jarry.

- Résolution numéro CA21 13 0158 en date du 5 juillet 2021 (1207281002) - Addenda à la permission numéro 1402 024 369964 d'Hydro-Québec, division TransÉnergie - Aménagement d'un stationnement écoresponsable situé dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au sud de la rue Jean-Rivard, au nord de la rue Jarry Est.
- Résolution numéro CA20 13 0104 en date 1er juin 2020 (1207281002) - Permission numéro 1402 024 369964 d'Hydro-Québec, division TransÉnergie - Agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires situés dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au sud de la rue Jean-Rivard, au nord de la rue Jarry Est.

DESCRIPTION

L'arrondissement a fait l'aménagement des terrains, mais comme Hydro-Québec détient une servitude de lignes de transport sur ces terrains, une permission décrivant les clauses à respecter pour l'aménagement des terrains doit être obtenue. Conformément à notre demande, Hydro-Québec nous a transmis la permission numéro 1402-024/409962. Celle-ci est jointe au présent dossier décisionnel.

Les clauses incluses dans la permission sont édictées par Hydro-Québec et devront être conformes à l'utilisation que l'arrondissement entend faire de la servitude.

JUSTIFICATION

La signature de la permission vient régulariser la situation à la suite des travaux d'aménagement des nouveaux jardins communautaires situés sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean-Rivard. À cette fin, la secrétaire d'arrondissement doit être désignée pour signer la permission au nom de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-18

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1253022004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:46

Signataire :

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253022004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) prévoit qu'un véhicule routier stationné sur un terrain privé, sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant du terrain, ne peut être remorqué que s'il est en infraction à une disposition du Code de la sécurité routière ou d'un règlement (articles 43 et 44). Ainsi, pour pouvoir remorquer un tel véhicule, la réglementation relative à la circulation et au stationnement de chacun des arrondissements doit notamment prévoir une disposition à l'effet d'interdire au conducteur d'un véhicule routier de stationner ce dernier sur un terrain privé s'il n'y est pas autorisé par le propriétaire ou l'occupant du terrain. Il s'avère que le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) de l'arrondissement ne prévoit pas d'infraction quant au stationnement d'un véhicule routier sur un terrain privé, sans l'autorisation du propriétaire.

Suivant le partage des compétences à la Ville de Montréal, il appartenait au conseil de la ville, et non aux conseils d'arrondissement, de régir ou interdire, par règlement, le stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain, conformément au paragraphe 1 de l'article 154 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). En décembre 2024, le conseil de la ville a adopté le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (02-002-45) afin de déléguer cette compétence aux conseils d'arrondissement. Le présent sommaire décisionnel vise dans un premier temps à modifier le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) afin de prévoir une infraction liée au stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant, rendant par le fait même possible le remorquage des véhicules en infraction par l'application du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) et aussi à abroger le *Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville* (1887) qui contenait des dispositions relatives à l'interdiction de stationnement dans un terrain de stationnement public où le stationnement est interdit par une signalisation installée conformément au Code de la sécurité routière qui n'avaient pu être abrogées lors de l'adoption du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) puisque le conseil d'arrondissement n'avait pas la compétence en la matière à ce moment.

D'autre part, l'arrondissement souhaite assouplir sa réglementation pour permettre le stationnement d'un véhicule d'équipement en délivrant une vignette à cet effet, à certaines conditions soit :

- que le véhicule d'équipement soit de moins de 3 000 kilogrammes;
- que le demandeur de la vignette soit conducteur principal du véhicule d'équipement et résident de l'arrondissement;
- qu'un maximum d'une seule vignette ne soit délivrée par résidence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0381 en date du 5 décembre 2016 (1163022015) - Adoption du règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

DESCRIPTION

Adopter le règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement.

Les principales modifications sont les suivantes :

- modification à l'article 1, pour y ajouter les deux définitions suivantes :
 - « véhicule d'équipement » : un véhicule automobile servant à transporter de l'équipement qui y est fixé en permanence et comportant un espace pour le chargement;
 - « véhicule de service » : un véhicule muni des équipements permettant de sécuriser les lieux d'un incident, d'approvisionner, de réparer ou de remorquer les véhicules routiers.
- modification de l'article 26 afin de permettre à certains véhicules le stationnement, le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile, ainsi que pour permettre le stationnement d'un véhicule d'équipement ayant une masse nette de moins de 3 000 kg muni d'une vignette en autorisant le stationnement.
- ajout de l'article 26.1 :
 - 26.1 Toute vignette délivrée en vertu du présent règlement doit être apposée sur le pare-brise avant du véhicule, en haut du côté conducteur, de manière à ce qu'elle soit bien visible et lisible en tout temps.
- ajout des articles 29.1 et 29.2 :
 - 29.1 Il est interdit au conducteur d'un véhicule routier de le stationner sur un terrain privé s'il n'y est pas autorisé par le propriétaire ou l'occupant du terrain. Aux fins du présent article, les mots « terrain privé » signifient un emplacement ne faisant pas partie du domaine public de la Ville.
 - 29.2 Dans un stationnement auquel le public a accès sur invitation expresse ou tacite, le conducteur d'un véhicule routier doit se conformer à la signalisation en place interdisant ou limitant le stationnement des véhicules ou le restreignant en faveur de personnes ou de catégories de personnes.
- abrogation du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville* (1887) puisque les dispositions relatives à l'interdiction de stationnement dans un terrain de stationnement public où le stationnement est interdit par une signalisation installée conformément au Code de la sécurité routière sont ajoutées au *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227).

JUSTIFICATION

Sans cette modification réglementaire, l'arrondissement ne peut interdire le stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire. L'absence d'une telle disposition dans la réglementation de l'arrondissement rend impossible le remorquage des véhicules stationnés sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire en application du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

De plus, afin de permettre le stationnement d'un véhicule d'équipement, le règlement doit également être modifié puisqu'actuellement le stationnement de ce type de véhicule est interdit dans les rues résidentielles de l'arrondissement.

Lors de la réunion du 21 mai 2025, les membres de la Commission permanente de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports ont recommandé d'accepter les modifications proposées par la Direction des travaux publics relativement à la permission pour les véhicules d'équipement munis d'une vignette de stationner sur la rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise une modification à la réglementation en matière de circulation et stationnement afin d'interdire le stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 août 2025

Entrée en vigueur du règlement : 5 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

paragraphe 7^o de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2)
articles 4, 66, 67 et 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1)
articles 105 et 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

paragraphe 20^o de l'article 1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002)
article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard

Lecture :

Olivier LONGPRÉ, 23 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-23

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.) - Bureau de projet PLB

**Dossier # : 1253022007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2025-06-26 16:47**Signataire :**

Johanne COUTURE

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1253022007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite entreprendre le processus de modification de sa réglementation en matière de circulation et stationnement pour permettre le stationnement d'un véhicule d'équipement en délivrant une vignette à cet effet. Pour ce faire, un sommaire décisionnel a été préparé en vue de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement (2227-5). Comme il a été convenu d'imposer un tarif annuel pour la délivrance d'une telle vignette, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) doit également être modifié pour ajouter ce tarif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0305 en date du 2 décembre 2024 (1243022011) - Adoption du règlement numéro 2289 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).

DESCRIPTION

Adopter le règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement.

Le principal changement apporté au règlement vise la modification de l'article 8 pour prévoir un tarif annuel pour la délivrance d'une vignette afin de permettre le stationnement d'un véhicule d'équipement.

JUSTIFICATION

Cet ajout d'un tarif pour la délivrance d'une vignette de stationnement pour un véhicule d'équipement doit être effectué en prévision de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement (2227-5).

Lors de la réunion du 21 mai 2025, les membres de la Commission permanente de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports ont recommandé d'imposer un tarif annuel de 125 \$ pour la délivrance d'une vignette autorisant le stationnement d'un véhicule d'équipement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'imposition de tarifs pour financer une partie des biens, services ou activités de l'arrondissement par l'adoption d'un règlement à cet effet, conformément à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 août 2025

Entrée en vigueur du règlement : 5 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard

Lecture :

Olivier LONGPRÉ, 23 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-23

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.) - Bureau de projet PLB



Dossier # : 1254871005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai de 6 mois afin de permettre à l'arrondissement de Saint-Léonard d'adopter ses règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

ATTENDU QUE le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCG 14-029-7), est entré en vigueur le 16 janvier 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil de chaque municipalité régionale de comté ou municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme qui lui est imparti par la loi.

IL EST RECOMMANDÉ:

De demander à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation une prolongation de délai de 6 mois, soit jusqu'au 16 janvier 2026, pour permettre à l'arrondissement de Saint-Léonard d'adopter ses règlements de concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCG 14-029-7).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la résolution du conseil d'arrondissement, conformément à la *Politique de prolongation des délais* en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254871005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai de 6 mois afin de permettre à l'arrondissement de Saint-Léonard d'adopter ses règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération, à sa séance du 21 novembre 2024, a adopté les règlements RCG 14-029-6 et RCG 14-029-7 visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement, lesquels sont entrés en vigueur le 16 janvier 2025. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) (LAU) exige que les conseils d'arrondissement adoptent les règlements de concordance afin d'assurer la conformité de leur réglementation au Schéma d'aménagement et de développement dans un délai de 6 mois.

L'arrondissement est visé par des dispositions contenues dans le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCG 14-029-7) et doit modifier les règlements suivants :

- Règlement de zonage numéro 1886;
- Règlement de lotissement numéro 1885;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288).

Récemment, la LAU a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité, qui fait en sorte qu'un organisme en défaut de concordance ne peut plus, sauf exception, apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme, et ce, jusqu'à ce que le défaut soit résolu.

Le respect de ce délai pour assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement n'est pas possible pour diverses raisons. Le présent sommaire décisionnel vise à adopter une résolution du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard afin de soumettre une demande de prolongation à la ministre comme prévu à la Politique de prolongation des délais en vertu de la LAU.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CG24 0687 en date du 21 novembre 2024 (1233422002) - Adoption, avec

changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire (RCG 14-029-6).

- Résolution numéro CG24 0686 en date du 21 novembre 2024 (1233422001) - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération (RCG 14-029-7).

DESCRIPTION

Lorsqu'il est impossible d'adopter les règlements dans le délai imparti, la LAU prévoit que la ministre peut prévoir une nouvelle échéance. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Léonard évalue qu'il sera impossible de respecter le délai.

Nature des modifications devant être intégrées dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-7 :

- intégration de la carte 15.1 « Milieux humides d'intérêt »;
- intégration des définitions « Aire de protection d'un milieu humide », « Étude de caractérisation d'un milieu humide »;
- intégration de l'annexe XVIII présentant les exigences qu'une étude de caractérisation doit respecter;
- intégration de la disposition « 4.4.3 - Interdiction d'espèces de plantes envahissantes », pour inclure les milieux humides d'intérêt;
- intégration des dispositions 4.4.4.1 « Interdiction d'empiéter dans un milieu humide et son aire de protection », 4.4.4.2 « Empiètement dans une aire de protection d'un milieu humide », 4.4.4.3 « Analyse des projets visés par la disposition 4.4.4.2 », et 4.4.4.4 « Détermination d'un milieu humide à protéger ou à restaurer et de l'aire de protection ».

L'arrondissement travaille, parallèlement, à une refonte complète de sa réglementation d'urbanisme. Les ajustements requis pour assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement modifié, ci-haut mentionnés, doivent être intégrés dans la structure existante de la réglementation, tout en respectant la structure réglementaire à venir. Une réflexion supplémentaire s'impose sur la bonne façon de procéder.

État de la situation

- L'arrondissement travaille, depuis 2021, sur un projet de refonte réglementaire mené en phases successives;
- Dans un même temps, l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) entraînera des changements importants à la réglementation existante, lesquelles devront également être prises en considération dans la refonte réglementaire. Le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité entraînera des changements importants au niveau de la gestion du stationnement ainsi que des hauteurs permises. L'arrondissement a dû consacrer énormément d'efforts pour assimiler ce changement de paradigme, et ce avant même l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- Avec le début des travaux liés au prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, la demande pour des projets majeurs de redéveloppement a fortement augmenté, ce qui a entraîné des impacts importants sur le travail des équipes;

- En lien avec le point précédent, l'arrondissement a procédé à une restructuration à l'interne, notamment par la création d'un Bureau de projet consacré au Projet de la ligne bleue (PLB) pour pallier à la hausse de la demande pour des projets de redéveloppement;
- Des ressources devant travailler sur la concordance au Schéma d'aménagement et de développement ont dû être déployées sur des projets de redéveloppement, notamment des projets menés à la suite des nouveaux pouvoirs conférés à la STM lui permettant de s'associer à un tiers immobilier pour réaliser des développements conjoints;
- Un refus, au niveau de la demande de prolongation de délai viendrait compromettre la délivrance de certificats de conformité pour des projets majeurs sur lesquels l'arrondissement a dû déployer des ressources importantes en plus d'entraîner des impacts considérables pour la mise en chantier de ces projets.

Plan de travail

L'arrondissement prévoit préparer un projet de règlement afin qu'il respecte le calendrier suivant :

- Adoption du projet de règlement de concordance (séance du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025);
- Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de concordance (septembre 2025);
- Adoption du règlement de concordance (séance du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2025, soit avant les élections municipales).

JUSTIFICATION

Compte tenu du contexte actuel à l'arrondissement de Saint-Léonard, décrit précédemment dans le présent sommaire décisionnel, le délai prévu à la LAU pour assurer la concordance d'un règlement d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement modifié est peu adapté.

Ce contexte amène l'arrondissement à procéder à une demande de prolongation afin de ne pas se retrouver en défaut de concordance.

La Politique de prolongation des délais en vertu de la LAU précise que la demande doit être justifiée par des motifs sérieux, que la nouvelle échéance doit être raisonnable en plus de fournir un plan de travail rigoureux et détaillé qui démontre que l'arrondissement prendra les moyens pour remédier au défaut. Ces éléments sont détaillés au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à demander

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les règlements RCG 14-029-6 et RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) sont entrés en vigueur le 16 janvier 2025. Selon la LAU, le délai de concordance est de 6 mois. Ce faisant, à partir du 17 juillet

2025, les conseils municipaux et les conseils d'arrondissement qui n'auront pas adopté leur(s) règlement(s) de concordance seront en défaut de concordance.
Ce faisant, des projets majeurs de redéveloppement, principalement sur la rue Jean-Talon Est, dans l'axe du prolongement de la ligne bleue du métro, sont compromis.

La Société de transport de Montréal (STM) détient de nouveaux pouvoirs pour mettre en valeur ses actifs immobiliers depuis l'adoption en décembre dernier de la *Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif* (RLRQ, Chapitre 40). La STM peut dorénavant s'associer à un tiers immobilier pour réaliser des développements conjoints qui permet de :

- réduire les coûts de réalisation des projets d'infrastructures;
- générer des revenus récurrents pour les sociétés de transport;
- construire des logements;
- créer des villes durables moins dépendantes à l'automobile.

Le refus de prolongation aurait des impacts sur des projets de redéveloppement assujettis à ces nouveaux pouvoirs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission à la ministre, par la secrétaire d'arrondissement, de la résolution accompagnée du document justificatif.

Décision ministérielle quant au délai demandé et publication de cet avis de décision à la Gazette officielle du Québec.

Transmission de l'avis de décision à l'arrondissement.

Publication, par l'arrondissement, de l'avis concernant la prolongation du délai sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-04

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.) - Bureau de projet PLB

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.) - Bureau de projet PLB



Dossier # : 1253385006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-06-06 09:43

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1253385006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme est déposé à titre d'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Directrice par intérim - aménagement urbain
et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Karina CHAOU
Directrice par intérim - aménagement urbain
et services aux entreprises

Le : 2025-06-06